SP Canada
Guide des politiques

Politique en matière de santé et de sécurité

Bien-fondé et liens avec notre vision, notre mission et nos valeurs

SP Canada a à cœur de respecter la dignité et la valeur de chaque personne et prend très au sérieux la santé et la sécurité des membres de son personnel et celles des bénévoles qui l'aident dans l'accomplissement de sa mission. Par conséquent, nous reconnaissons que nous avons pour responsabilité de prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer des conditions de sécurité et de santé appropriées aux employés, employées et bénévoles de SP Canada, ainsi qu'à toutes les personnes que nous recevons dans nos locaux. Nous assumons avec sérieux nos responsabilités en matière de santé et de sécurité et veillons à nous conformer à ce que nous considérons comme des normes minimales à ce chapitre, à savoir la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, en vigueur en Ontario, ainsi que divers autres textes de loi pertinents de portée fédérale ou provinciale. Comme l'exige la loi, SP Canada a nommé des représentants et représentantes en matière de sécurité et de santé et mis sur pied des comités de santé et sécurité d'un bout à l'autre du pays. Les personnes ainsi nommées ou siégeant à ces comités ont pour responsabilité d'aider SP Canada à offrir un environnement de travail sécuritaire et sain, ce qui consiste notamment à répondre aux préoccupations et à traiter les plaintes en lien avec la santé et la sécurité.

Objectif de la politique

L'objectif de la présente politique est de faire en sorte que – grâce à de bonnes pratiques de gestion et à l'engagement actif des membres de notre personnel et de nos bénévoles – nous soyons en mesure de poursuivre les efforts que nous avons déployés jusqu'à présent en vue d'offrir un environnement de travail exempt de dangers et de tout risque de blessure ou de maladie professionnelle. SP Canada collabore avec tout membre de son personnel ayant besoin d'accommodements afin de veiller à ce que cette personne puisse faire part de toute question en lien avec la santé et la sécurité et suivre de manière significative une formation adéquate.

Guide des politiques de SP Canada	
S'applique à :	Tous les bureaux occupés par SP Canada, tous les événements organisés par l'organisme et toutes les installations d'entreposage utilisées par celui-ci
Fréquence des révisions :	Tous les trois ans
Première approbation :	19 mai 2021
Dernière révision :	15 octobre 2026
Prochaine révision :	Octobre 2029

Champ d'application

Cette politique s'applique à tous les bureaux et installations d'entreposage de SP Canada ainsi qu'à tous les événements organisés par l'organisme.

Approbation

Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration de SP Canada le 19 mai 2021.

Description de la politique

Chaque dirigeante ou dirigeant est tenu responsable de la santé, de la sécurité et du bien-être des employés, employées et bénévoles placés sous sa supervision. Les dirigeants et dirigeantes ont pour responsabilité de s'assurer, d'une part, que toutes les pratiques adoptées par SP Canada ne compromettent pas la sécurité des gens et, d'autre part, que les employés, employées et bénévoles de l'organisme se conforment aux exigences des lois pertinentes et aux procédures de travail sécuritaires applicables. Les employés, employées et bénévoles ont droit à une formation pertinente adaptée à leurs tâches et destinée à leur permettre de préserver leur santé et leur sécurité et de ne pas compromettre celles des personnes qui travaillent à leurs côtés.

Chaque personne est responsable de sa propre sécurité. Tous les employés, employées et bénévoles doivent, sans exception, s'engager personnellement à assumer cette responsabilité. Nous espérons que chacune et chacun d'eux contribuera à l'élimination des risques de blessures accidentelles, de maladies et d'autres préjudices au sein de notre organisme de sorte que ce dernier puisse atteindre ses objectifs sans que cela compromette la santé et la sécurité des employés, employées et bénévoles ni celles des personnes à qui nous venons en aide.

Les membres du personnel et les bénévoles ont l'obligation d'informer leur gestionnaire de tout élément ou situation qu'ils perçoivent comme un danger réel ou potentiel en lien avec leur lieu de travail. Les membres du personnel qui identifient ou rapportent une préoccupation ou un problème concernant la santé ou la sécurité ne feront pas l'objet de représailles. Il est possible de signaler un problème ou une préoccupation par écrit ou verbalement.

SP Canada doit se conformer à l'ensemble des normes réglementaires en matière de prévention des incendies et de mesures d'urgence et veiller à ce que les employés et employées puissent entrer dans leur lieu de travail, en sortir et y

Guide des politiques de SP Canada	
S'applique à :	Tous les bureaux occupés par SP Canada, tous les événements organisés par l'organisme et toutes les installations d'entreposage utilisées par celui-ci
Fréquence des révisions :	Tous les trois ans
Première approbation :	19 mai 2021
Dernière révision :	15 octobre 2026
Prochaine révision :	Octobre 2029

demeurer en sécurité. SP Canada doit adopter et mettre en œuvre des codes et des normes de sécurité au besoin.

(Puisque la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et les règles relatives à son application ne couvrent pas la santé et la sécurité des bénévoles, l'organisme SP Canada s'engage également à assumer ses responsabilités relativement à la santé et à la sécurité des personnes qui lui prêtent main-forte bénévolement. Il est aussi d'avis qu'en s'engageant de la sorte, il se donne les moyens d'atteindre cet objectif. Les bénévoles de SP Canada sont tenus d'adopter des comportements conformes à l'engagement de l'organisme en matière de santé et de sécurité et, lorsque cela est nécessaire, il importe qu'ils bénéficient d'une formation adéquate pour y parvenir. Selon les circonstances, les bénévoles qui ne s'acquittent pas de leurs responsabilités à cet égard pourraient ne plus être autorisés à remplir leur rôle aux côtés de l'organisme.)

Maître d'œuvre

Le vice-président ou la vice-présidente des ressources humaines et de la collectivité de SP Canada est le maître d'œuvre de la présente politique.

L'équipe de la haute direction est autorisée à élaborer des procédures détaillées relatives à l'application de cette politique.

Surveillance et conformité

Il incombe au vice-président ou à la vice-présidente des ressources humaines et de la collectivité de SP Canada, conjointement avec les autres membres de l'équipe de la haute direction, de diriger les activités de surveillance de l'application des orientations de la présente politique ainsi que de veiller au respect des modalités de cette dernière. Le vice-président ou la vice-présidente des ressources humaines et de la collectivité travaillera en collaboration avec le personnel concerné pour assurer la conformité à la présente politique.

Politiques et lois connexes

Les politiques adoptées par SP Canada, y compris la présente politique, constituent le cadre de directives selon lesquelles notre organisme mène ses activités, ses campagnes et ses événements.

Guide des politiques de SP Canada	
S'applique à :	Tous les bureaux occupés par SP Canada, tous les événements organisés par l'organisme et toutes les installations d'entreposage utilisées par celui-ci
Fréquence des révisions :	Tous les trois ans
Première approbation :	19 mai 2021
Dernière révision :	15 octobre 2026
Prochaine révision :	Octobre 2029

Révision

La présente politique doit être révisée tous les trois ans à partir de sa date d'approbation.

- Révision et approbation : 15 octobre 2026

Définitions

Équipe de la haute direction. Groupe d'employés et d'employées occupant les postes de direction les plus élevés de SP Canada, soit le président ou la présidente et chef de la direction, les vice-présidentes et vice-présidents principaux et les vice-présidents et vice-présidentes. Ces personnes peuvent cumuler plusieurs postes. Le président ou la présidente et chef de la direction peut modifier la composition de l'équipe de la haute direction, au besoin.

Guide des politiques de SP Canada	
S'applique à :	Tous les bureaux occupés par SP Canada, tous les événements organisés par l'organisme et toutes les installations d'entreposage utilisées par celui-ci
Fréquence des révisions :	Tous les trois ans
Première approbation :	19 mai 2021
Dernière révision :	15 octobre 2026
Prochaine révision :	Octobre 2029